

**CITOYENNETE****Maison de quartier du Plateau Monmousseau**

Bilan du projet social 2011-2012

Projet social 2013-2016

Demande d'agrément à la CAF

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil municipal du 18 novembre 2010 a validé le projet de la Maison de quartier du Plateau Monmousseau, la demande d'agrément « centre social » pour 2011-2012 à la CAF<sup>1</sup> ainsi que les demandes des subventions d'investissement et de fonctionnement auprès des financeurs potentiels.

Le lancement officiel de la Maison de quartier a eu lieu le 5 mars 2011 après une phase de travaux et de constitution de l'équipe dédiée.

Aujourd'hui, des premiers éléments de bilan de cette expérimentation peuvent être donnés. Ce temps de bilan est d'autant plus important que deux autres projets de centres sociaux sont en cours sur la Ville, au Petit Ivry sur la cité Pierre et Marie Curie et à Gagarine/Truillot suite aux Assises de mi-mandat.

**Des avancées et des réussites**

Une des plus importantes réussites est d'avoir su donner une nouvelle image à la Maison de quartier qui est désormais repérée comme un lieu pour tous. Il convient d'apprécier les nouveaux publics touchés, et notamment les familles (par les sorties familiales, les ateliers cuisine, les ateliers loisirs partagés, les animations parasols l'été, les initiatives conviviales, etc.) et la participation nouvelle de jeunes filles.

Cette Maison de quartier contribue au débat et au « vivre ensemble » (avec notamment de nombreux temps forts conviviaux qui ont ponctué cette première année).

Le rôle de la Maison de quartier est, à chaque fois que cela est possible, de favoriser l'initiative citoyenne et d'aider les habitants à s'organiser. Cette démarche s'applique à toutes les tranches d'âge sans exception ; elle vise à améliorer la capacité d'initiative, l'autonomie, pour que la Maison ne « s'enferme » pas dans une démarche de consommation, mais favorise « le faire avec » plutôt que « le faire pour ».

De plus, le projet de la Maison de quartier a permis d'enclencher une réelle dynamique d'équipe dédiée à l'animation globale et des projets partagés avec les autres services présents dans la Maison (l'équipe de la bibliothèque, la psychologue du Centre Municipal de Santé, les ateliers d'arts plastiques).

Enfin, la Maison de quartier favorise la cohérence des politiques publiques (action sociale, périscolaire, prévention de la délinquance et de tranquillité publique, jeunesse, multimédia) à l'échelle du territoire.

---

<sup>1</sup> CAF : Caisse d'Allocations Familiales

## **Un projet ambitieux dont certains éléments n'ont pas encore été mis en place**

Les axes du projet de Maison présentés au Conseil municipal étaient très ambitieux pour une première année de fonctionnement.

Ainsi, plusieurs éléments du projet social n'ont pas pu être mis en place, notamment :

- les permanences d'écrivain public et les journées d'informations sur l'accès aux droits,
- un « espace collégien »,
- le « Conseil de Maison » ou « Comité d'usagers ».

De même, plusieurs éléments restent en deçà des objectifs fixés :

- la politique envers les jeunes majeurs, en particulier : inciter à l'autonomie, favoriser des actions innovantes avec les partenaires qualifiés dans le domaine de l'insertion,
- le soutien à la parentalité par un travail partenarial avec les écoles, les parents d'élèves, les services et institutions présents sur le territoire,
- un meilleur accueil des enfants de moins de 11 ans dans le quartier.

## **Le Bureau Municipal du 29 mai 2011 validait les éléments de bilan ci-dessus, ainsi que les orientations suivantes :**

- la poursuite d'un mode de fonctionnement et d'animation globale favorisant un projet en direction d'un public plurigénérationnel (famille, jeunes, personnes âgées, etc.) pour une mise en œuvre cohérente d'actions en harmonie avec les orientations municipales, avec un travail à approfondir sur l'articulation entre les politiques sectorielles et le projet social de territoire porté par la Maison de quartier,
- la poursuite de la professionnalisation de l'équipe en place,
- le fait de garder les mêmes ambitions mais de redimensionner les axes pour le nouveau projet social 2013/2016 qui sera agréé par la CAF :

Axe 1 : lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes tout en rapprochant les générations,

Axe 2 : favoriser l'intégration des enfants et des jeunes les plus en difficulté,

Axe 3 : développer la participation active des habitants du quartier,

Axe 4 : développer et fédérer le partenariat autour d'un projet de territoire sur du long terme et de projets communs sur du court et moyen terme.

- de manière complémentaire, les projets prioritaires à mettre en œuvre en concertation avec les services concernés :

- 1/ améliorer l'accueil des enfants dans la tranche d'âge collège et lycée,
- 2/ expérimenter de nouveaux projets pour améliorer l'accueil des jeunes majeurs, notamment en soirée,
- 3/ approfondir notre collaboration avec le service Loisirs de l'Enfance,
- 4/ réfléchir dans le cadre de l'étude en cours sur l'amélioration de l'offre d'apprentissage de la langue française sur le territoire du Plateau/Monmousseau.

## **1. Demande d'agrément « centre social » pour 2013-2016 à la CAF**

Dans la continuité du premier projet social 2011-2012, il s'agit d'un projet d'équipement qui s'inscrit plus largement dans un projet social de territoire.

Cette demande d'agrément auprès de la CAF ouvrira un droit à des financements pluriannuels qui contribueront à la mise en œuvre du projet social de l'équipement.

## **2. Demandes des subventions de fonctionnement auprès des financeurs**

- L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale et coordination » de la CAF, qui s'élève à environ 56 000 € annuel.
- L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation collective familles » de la CAF, qui s'élève à environ 12 000 € annuel.
- D'autres financements sont possibles (Conseil Général du Val-de-Marne, Etat et Conseil Régional d'Ile-de-France).

Dans le cadre d'un agrément « centre social » par la CAF, le Conseil Général contribue également au fonctionnement de la structure à hauteur de 12 000 € annuel.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver :

- le dépôt du projet de la Maison de Quartier du Plateau Monmousseau 2013-2016 afin d'obtenir de la CAF un nouvel agrément « centre social »,
- de solliciter la prestation de service « animation globale et coordination » de la CAF,
- de solliciter la prestation « animation collective familles » dès que le « projet famille » de la structure sera prêt,
- de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

## **CITOYENNETE**

### **Maison de quartier du Plateau Monmousseau**

Bilan du projet social 2011-2012

Projet social 2013-2016

Demande d'agrément à la CAF

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Bozena Wojciechowski, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n°59-84 du 31 décembre 1984,

vu sa délibération du 18 novembre 2010 approuvant la demande d'agrément « centre social » auprès de la CAF pour la Maison de la Citoyenneté Monmousseau pour 2011-2012,

considérant que la Ville souhaite poursuivre le projet de centre social de la Maison de quartier du Plateau Monmousseau et à ce titre, faire une nouvelle demande d'agrément « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 2013-2016,

considérant que le projet social 2013-2016 a pour axe de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes les plus en difficulté, de lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes tout en rapprochant les générations, de développer la participation active des habitants du quartier ainsi que de développer et fédérer le partenariat autour d'un projet de territoire sur le long terme et de projets communs sur le court et moyen terme,

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

considérant que cet agrément ouvre droit à l'obtention de la prestation de service « animation globale et coordination » de la CAF et à la prestation « animation collective familles » de la CAF,

considérant que cet agrément permet également à d'autres financeurs potentiels de contribuer au fonctionnement de la structure,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels les subventions nécessaires à la poursuite de ce projet,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la demande d'agrément « centre social » 2013-2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Maison de quartier du Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément.

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la poursuite du projet susvisé et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 3 JUILLET 2012